

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, présidée par Monsieur le maire Pierre Poirier et tenue le 19 septembre 2011, à 19h30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 100, Place de la Mairie.

SONT PRÉSENTS :                    Monsieur Pierre Poirier, maire  
   Monsieur Michel Bédard, conseiller  
   Monsieur Paul Edmond Ouellet, conseiller  
   Monsieur Réjean Vaudry, conseiller  
   Monsieur André Brisson, conseiller  
   Monsieur Alain Lauzon, conseiller  
   Madame Lise Lalonde, conseillère

SONT AUSSI PRÉSENTS :        Monsieur Jacques Brisebois, directeur général  
   Madame Danielle Gauthier, directrice générale adjointe

Le Conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, constate qu'un avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE**

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier, la séance spéciale est ouverte à 19h30.

**RÉSOLUTION 6352-09-2011**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance spéciale
3. Octroi d'un contrat pour travaux d'asphaltage dans le cadre du programme d'amélioration des chemins municipaux et une partie du stationnement de l'hôtel de ville
4. Octroi d'un contrat pour la fourniture de pierre concassée dans le cadre des travaux du programme d'amélioration des chemins municipaux
5. Signature de l'entente de la Mutuelle de prévention relative au regroupement d'employeurs
6. Période de questions
7. Levée de la séance

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 6353-09-2011**

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR TRAVAUX D'ASPHALTAGE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION DES CHEMINS MUNICIPAUX ET UNE PARTIE DU STATIONNEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE**

**CONSIDÉRANT QU'**un appel d'offres par voie d'invitation écrite a été envoyé à cinq fournisseurs pour des travaux d'asphaltage dans le cadre du programme d'amélioration des chemins municipaux et une partie du stationnement de l'hôtel de ville ;

**CONSIDÉRANT QUE** cinq entrepreneurs ont déposé leur soumission le 16 septembre 2011, lesquelles se détaillent comme suit :

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT – TAXES INCLUSES</b>
Asphalte Bélanger Inc.	<b>TOTAL : 74 421.51 \$</b>
Les Entreprises Guy Desjardins Inc.	<b>TOTAL : 84 603.56 \$</b>
Asphalte Desjardins Inc.	<b>TOTAL : 88 817.07 \$</b>
Sintra Inc.	<b>TOTAL : 98 858.42 \$</b>
ABC Rive-Nord Inc.	<b>TOTAL : 106 633.80 \$</b>

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission de Asphalte Bélanger Inc. est la plus basse et qu'elle est conforme au devis préparé par les services administratifs.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

**D'OCTROYER** à Asphalte Bélanger Inc. une partie du contrat pour les travaux d'asphaltage dans le cadre du programme d'amélioration des chemins municipaux et une partie du stationnement de l'hôtel de ville, pour le tronçon du chemin de la Sauvagine et les tronçons du chemin du Lac-Sauvage, pour un montant de 40 491.45 \$ plus les taxes applicables, pour un grand total de 46 129.88 \$, selon le coût unitaire soumissionné, tel que plus amplement décrit à sa soumission déposée le 16 septembre 2011 ;

**DE RÉSERVER** la décision quand à la portion de la rue des Mélèzes ;

**D'AUTORISER** le maire et le directeur général à signer le contrat à intervenir entre les parties ;

**DE FINANCER** les coûts associés auxdits travaux comme suit :

Pour la portion stationnement hôtel de ville :

Règlement d'emprunt 190-2011 : 4 696.25 \$ (coût net)

Pour la portion chemins Sauvagine et Lac-Sauvage :

Règlement d'emprunt 184-2010 : 39 409.06 \$ (coût net)

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

\_\_\_\_\_  
Jacques Brisebois

**RÉSOLUTION 6354-09-2011**

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE PIERRE CONCASSÉE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION DES CHEMINS MUNICIPAUX**

**CONSIDÉRANT QU'**un appel d'offres par voie d'invitation écrite a été envoyé à deux fournisseurs pour la fourniture de pierre concassée dans le cadre des travaux du programme d'amélioration des chemins municipaux, pour une quantité approximative de 900 tonnes non livrées et 2 300 tonnes avec livraison ;

**CONSIDÉRANT QUE** deux entrepreneurs ont déposé leur soumission le 12 septembre 2011, lesquelles se détaillent comme suit :

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>TOTAL (incluant taxes)</b>
Location Jean Miller Inc	<b>40 899.08\$</b>
Excavation R.B. Gauthier Inc.	<b>48 468.25\$</b>

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission de Location Jean Miller Inc. est la plus basse et qu'elle est conforme au devis préparé par les services administratifs.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

**D'OCTROYER** à Location Jean Miller Inc. le contrat pour la fourniture de pierre concassée dans le cadre des travaux du programme d'amélioration des chemins municipaux, pour un montant total de 40 899.09 \$ le tout tel que plus amplement détaillé à sa soumission déposée le 12 septembre 2011 ;

Les quantités requises seront précisées lors de l'émission des bons de commande et des certificats de crédits disponibles.

**DE FINANCER** les coûts associés audit contrat comme suit :

Règlement d'emprunt 184-2010 : Jusqu'à concurrence du solde disponible audit règlement

Surplus accumulé affecté « réseau routier » : 20 423 \$

La différence à même le règlement d'emprunt 190-2011.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

\_\_\_\_\_  
Jacques Brisebois

**RÉSOLUTION 6355-09-2011**

**SIGNATURE DE L'ENTENTE DE LA MUTUELLE DE PRÉVENTION RELATIVE AU GROUPEMENT D'EMPLOYEURS**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est membre de la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ ;

**CONSIDÉRANT QUE** aux fins de limiter les coûts et les efforts requis pour le renouvellement de la mutuelle annuellement à la CSST, il est souhaitable de confier à l'UMQ le mandat de procéder au renouvellement de l'adhésion de la municipalité annuellement dans la mutuelle, sans avoir à obtenir de chaque municipalité une nouvelle résolution, à moins d'avis contraire écrit de la part de la municipalité à l'UMQ avant le 30 septembre de l'année précédent l'année du renouvellement.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

**QUE** la municipalité ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaite de l'entente projetée avec la CSST relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2011 soit acceptée telle que rédigée et que l'UMQ soit autorisé(e) à signer cette entente pour et au nom de la municipalité ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution de la municipalité ;

**QUE** la municipalité autorise Jacques, Brisebois, directeur général à signer, pour elle et en son nom, tout document visant à donner effet à la présente résolution.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

#### **RÉSOLUTION 6356-09-2011** **LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde de lever la présente séance spéciale à 19h40.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

(S) PIERRE POIRIER

Maire

(S) JACQUES BRISEBOIS

Directeur général